





2017-2022
OBJECTIF ETI

10 PROPOSITIONS CRITIQUES
POUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI
DANS LES TERRITOIRES

Imeti
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
LES ENTREPRISES DE LONG TERME



5 300 ETI



8 000 ETI



10 000 ETI



12 000 ETI

OBJECTIF ETI

Aujourd'hui nos territoires sont menacés d'un triple effondrement. **Effondrement économique** d'abord, quand des PME et des ETI industrielles sont contraintes de mettre la clé sous la porte. **Effondrement social** ensuite. Quand une entreprise industrielle disparaît, c'est tout le tissu économique qu'elle emporte avec elle (sous-traitants, services, commerces, etc). **Effondrement démocratique** enfin, quand l'absence de perspectives mène au renoncement ou à la tentation des extrêmes.

PME et ETI sont aujourd'hui les derniers bastions de l'emploi et de l'activité dans les territoires. C'est en priorité sur ces entreprises que doit se concentrer la politique économique du prochain quinquennat. C'est en misant sur ces entreprises et en leur permettant de grandir que se reconstituera un grand *Mittelstand* français, véritable base industrielle dont notre pays a tant besoin aujourd'hui.

Pour mener à bien ce grand dessein, le prochain quinquennat sera décisif pour :

1. Libérer massivement l'investissement productif afin que nos PME et ETI se modernisent pour prendre la vague de la transformation digitale et poursuivre leur montée en taille et en gamme.

2. Poursuivre les réformes de compétitivité avec pour ambition de réaligner la France sur la moyenne européenne. Entre 2012 et 2017, un tiers seulement de notre écart de compétitivité avec l'Allemagne a été comblé. C'est à cette seule condition que nos PME et nos ETI pourront enfin se battre à armes égales avec leurs concurrentes européennes.

3. Faire grandir l'esprit d'équipe afin de drainer et fidéliser les meilleurs talents vers nos PME et ETI.

Avec les 10 mesures critiques portées par le METI, notre pays pourrait donner naissance à 10 ETI de plus par département chaque année. C'est un objectif qui n'est pas hors de portée. D'ici 2022, ce seraient près d'un million et demi d'emplois de plus créés dans nos territoires.

Libérer l'investissement productif

#1.Préserver « le capital productif » pour promouvoir l'actionnariat de long terme. Nous défendons un principe clair et lisible : toute action d'entreprise ne doit pas être taxée tant qu'elle est détenue. Concrètement les parts d'entreprises seraient sorties de la base de calcul de l'ISF et la transmission d'entreprise serait exonérée tant que les successeurs ne vendent pas.

#2.Maintenir et recalibrer le dispositif de suramortissement. Compte tenu du retard des PME et ETI industrielles françaises en termes d'automatisation, de robotisation et de digitalisation de leur outil de production, il est proposé de reconduire ce dispositif en veillant à intégrer l'ensemble des matériels innovants (impression 3D, capteurs, etc).

Poursuivre la bataille de la compétitivité

#3.Baisser les charges sur l'ensemble des salaires pour stimuler la montée en taille et en gamme des PME et ETI. Si la France veut construire une économie de la montée de gamme, compétitive et exportatrice, elle doit réaligner le coût du travail sur la moyenne européenne sur tous les salaires, y compris ceux des cadres qui portent l'innovation et le développement des PME et des ETI. C'est pourquoi nous plaidons pour que le CICE soit transformé, à montant équivalent (20 Mds€ annuels), en une baisse pérenne et déplafonnée de cotisations sociales. La décrue du coût du travail doit se faire sur des bases compréhensibles par tous en excluant de l'assiette des charges des cotisations qui ne relèvent pas des seules entreprises et de leurs salariés (cotisations famille, culture, chômage, transport…) mais de l'ensemble de la collectivité.

#4.Aligner l'ensemble de la fiscalité française sur la moyenne européenne. Le décrochage français ne se fait pas d'abord sur l'impôt sur les sociétés, malgré son taux élevé, mais bien en amont sur les quelques 200 taxes de production, sectorielles ou locales, qui pèsent 4,6% du PIB. Ainsi les entreprises, et particulièrement celles qui produisent en France, supportent 71 Mds€ de taxes de production de plus que leurs voisines allemandes. Notre pays doit impérativement revenir dans la moyenne européenne en redimensionnant ces impôts, qui sont en l'état nuisibles à notre économie et à nos territoires, et en basculant l'ensemble de la fiscalité des entreprises sur le résultat, c'est-à-dire sur leur réelle capacité contributive.

#5.Annexer un « Indice de fiscalité réelle » à chaque projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale afin d'objectiver le poids de la fiscalité sur la production, locale et sectorielle. Cet outil, élaboré par le Conseil des prélèvements obligatoires et soumis au Parlement avant chaque discussion budgétaire, permettra de rendre visible et de piloter la décrue de ces taxes.

#6. **Supprimer les 96 taxes à très faible rendement** identifiées par l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes (<100 M€ chacune), source de complexité et de coûts pour les entreprises comme pour les organismes de collecte. Leur rendement total est inférieur à 2,5 Mds€. Cette perte de recettes pourrait être compensée par la suppression de quelques-unes des 6 000 aides et subventions aux entreprises dont l'efficacité n'est pas toujours avérée.

#7. **Remplacer les taxes économiques locales par une Contribution territoriale unique (CTU)** assise sur des bases objectives : le résultat (capacité contributive de l'entreprise) et le foncier. Ainsi pourra s'amorcer une vraie réforme de la fiscalité locale avec comme objectif un alignement avec le modèle allemand.



Faire grandir l'esprit d'équipe

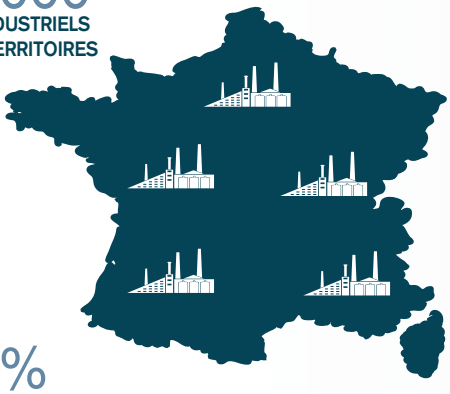
#8. **Booster l'apprentissage dans les PME et les ETI.** En France, il y a 6 fois moins d'apprentis dans les ETI qu'en Allemagne. Une ETI paye jusqu'à 40% plus cher qu'une PME pour recruter un apprenti. Pour relancer l'apprentissage, il convient :
- de se concentrer sur un seul et unique dispositif en supprimant l'ensemble des formules concurrentes mises en place ces dernières années (contrats d'avenir, de génération...)
- de rendre l'apprentissage « entreprises friendly » en l'adaptant à la vie des PME et des ETI : durée longue, horaires adaptés, contrat de travail souple, formalités facilitées. Un apprentissage piloté au plus près des bassins d'emplois au niveau des 13 nouvelles régions.
- de brancher l'apprentissage sur les besoins locaux en en confiant le pilotage et la mise en œuvre aux 13 nouvelles régions.

#9. **Associer tous les salariés à la réussite de l'entreprise.** Avec ses mécanismes d'épargne salariale et d'actionnariat salarié, la France est dotée d'un des systèmes les plus souples au monde pour associer les salariés à la réussite de leur entreprise. Ces mécanismes ont hélas été battus en brèche ces dernières années par l'instauration du forfait social et de nouvelles contraintes fiscales. Parce qu'ils participent à la fidélisation des talents et à la cohésion dans l'entreprise, les mécanismes d'épargne salariale doivent faire l'objet d'une fiscalité incitative. Nous proposons que le forfait social (20%) ne s'applique pas aux politiques volontaristes d'intéressement, de participation et d'actionnariat salarié.

#10. **Dialogue dans l'entreprise : faire confiance aux élus du personnel.** Au 21ème siècle, à l'heure de l'internet et des réseaux sociaux, les salariés sont formés et informés et sont acteurs de leur entreprise. Le dialogue social doit être mis en phase avec cette réalité. C'est une question de modernité et de démocratie :
• C'est bien au niveau de l'entreprise, en prise directe avec son activité, qu'il faut désormais arrimer le dialogue et la négociation sociale (temps de travail, salaires).
• C'est avec les représentants des salariés régulièrement élus et majoritaires, qu'ils soient ou non syndiqués, que doivent pouvoir se négocier et le cas échéant se signer des accords. Lorsqu'il est élu, un représentant des salariés non syndiqué doit avoir les mêmes droits qu'un représentant syndiqué.

LES ETI, UN ACTIF STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE

800 000
EMPLOIS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES



66%
DES SIÈGES SOCIAUX HORS DE L'ILE-DE-DE-FRANCE

5 300 ETI

23%
DE L'EMPLOI SALARIÉ
= 3,3 MILLIONS

27%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES

34%
DES EXPORTATIONS

39%
DU PIB (CONTRIBUTION +SOUS-TRAITANCE+ CONSOMMATION)

m-eti.fr

18 RUE BOISSIÈRE
75116 PARIS
01 56 00 66

@MOUVEMENTDESETI
@M__ETI